



La 14^{ème} édition du festival international "Filmer le travail"

publié le 16/02/2023

#EAC#projet#rencontre#artiste#cinéma

Descriptif :

Du 17 au 26 février 2023 se tiendra le 14^e Festival international "Filmer le travail". Unique en France par sa thématique et sa double entrée universitaire et artistique, le festival déclinera cette année le thème du travail informel.

Du 17 au 26 février 2023 se tiendra le 14^{ème} Festival international **Filmer le travail**. Unique en France par sa thématique et sa double entrée universitaire et artistique, le festival déclinera cette année **le thème du travail informel**. En collaboration avec **la DAAC du rectorat de Poitiers**, les lycéens et apprentis de l'académie désigneront leur lauréat de cette édition **le jeudi 23 février à 10h au TAP-Castille**.

Du 14 février au 12 mars un nouveau partenariat avec l'Institut des Afriques de Bordeaux proposera **l'exposition African Worplaces à l'Espace Mendès France**.

En collaboration avec Le Méta, Étienne A le seul en scène sur le travail d'un jeune homme dans un entrepôt d'Amazon aura lieu à la Maison des étudiants le 21 février à 20h30.

Le samedi 25 février 16h au Tap-Castille la diffusion en avant première du dernier film de Clément Cogitore (en présence de Charlotte Garson rédactrice en chef adjointe des Cahiers du cinéma), Goutte d'or (film sélectionné au festival de Cannes 2022).

Chaque année, le festival **Filmer le travail** vous invite à regarder le travail et ses mutations à travers les yeux de cinéastes du monde entier. Vous trouverez en pièce jointe l'ensemble de la programmation de cette 14^{ème} édition.



Document joint

 La programmation du festival "Filmer le travail" (PDF de 3.4 Mo)

Festival "Filmer le travail" - DAAC de Poitiers - Année 2023.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.